

Réunion du pôle d'experts des droits des femmes au Sud de la Méditerranée Groupe de travail

4-5 Avril 2018, Strasbourg, France

Note conceptuelle

CONTEXTE

En ligne avec le [projet de la Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes](#)¹, et les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies, notamment [l'objectif 5](#) (« égalité des sexes ») et [l'objectif 16](#) (« paix et justice »), le Centre Nord-Sud, par des activités de sensibilisation et de formation, vise la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes et la réalisation des droits des femmes à travers le renforcement du rôle des organisations femmes de la société civile et la promotion de la coopération multilatérale et de l'action coordonnée en Europe et au Sud de la Méditerranée.

Au cœur du projet « [Processus Nord-Sud pour le Renforcement du Rôle des Femmes](#) » du Centre Nord-Sud, l'approche participative et la capacitation des organisations femmes sont traduites par la création et le suivi d'un pôle d'experts sur l'égalité et les droits des femmes de la région sud de la Méditerranée. A travers la mobilisation des acteurs clés du *quadrilogue* de la région euro-méditerranéenne et la réalisation d'un guide pratique, le pôle d'experts contribuera à la promotion de la coopération et la coordination des parties prenantes dans la protection des droits des femmes. Les travaux du pôle d'experts, tels que des analyses contextuelles et l'identification des priorités et des stratégies, s'appuieront sur les outils du Conseil de l'Europe en matière d'égalité entre les femmes et les hommes et de lutte contre les violences à l'égard des femmes et la violence domestique.

Dans cette optique, le Centre Nord-Sud réunira des experts afin de mener un travail de réflexion sur les lignes directrices de la réalisation d'un guide sur l'approche coordonnée dans la protection des droits des femmes au Sud de la Méditerranée basée sur le partage de bonnes pratiques et d'expertise entre le Conseil de l'Europe et les pays du Sud de la Méditerranée.

DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

Composé de neuf experts de la société civile d'Algérie, Egypte, Jordanie, Liban, Lybie, Maroc, Palestine*, Syrie et Tunisie, le pôle d'experts se réunira pendant deux jours au sein des locaux du Conseil de l'Europe à Strasbourg, afin de :

- consolider ses connaissances des normes du Conseil de l'Europe, des méthodologies et des outils relatifs à l'égalité entre les femmes et les hommes et ;
- développer une stratégie de travail pour la mise en œuvre de la promotion de l'approche participative et ascendante ;

Divisé en trois phases, le programme sera consacré à : i) la présentation des normes et outils des Conseil de l'Europe, ii) la réflexion autour des lignes directrices de la méthodologie de travail et du calendrier du pôle d'experts, et à un iii) échange/débat autour de question des droits des femmes dans la région du sud de la Méditerranée.

Résultats attendus

1. Au minimum 9 experts des pays du Sud de la Méditerranée bénéficient d'une présentation générale des principales Conventions du Conseil de l'Europe, notamment :
 - La Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (2005) ;
 - La Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels (Convention de Lanzarote, 2007) ;

¹ En référence à l'item 31 de ladite Stratégie sur la portée mondiale des Conventions du Conseil de l'Europe visant à inspirer « des changements normatifs et politiques dans toutes les régions du monde ».

- La Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique (Convention d'Istanbul, 2011) ;
- et de ses outils et/ou méthodologies tels que :
- l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes ;
 - l'égalité d'accès à la justice ;
 - les approches axées sur la victime et les droits de l'homme ;
 - la participation civile aux processus décisionnels.
2. Les conclusions sur la situation générale des droits des femmes dans la région du sud de la Méditerranée et les défis spécifiques au niveau national et local sont partagés par le pôle d'experts aux représentants de différents départements du Conseil de l'Europe, ainsi que leur projet en tant que réseau dont les actions seront supervisées Centre Nord-Sud.

Objectifs ciblés

1. Des synergies et voies de coopération sont envisagés/renforcés entre le pôle d'experts du Centre Nord-Sud et d'autres départements du Conseil de l'Europe;
2. Les normes du Conseil de l'Europe sont utilisés comme des outils d'orientation pour la réalisation du guide par le pôle d'experts;
3. Le pôle d'experts est renforcé en tant que réseau par l'acquisition de nouveaux outils et contacts pertinents ainsi qu'à travers le développement d'une méthodologie de travail.

Groupes cibles

Le groupe de travail est adressé aux experts des sociétés civiles d'Algérie, d'Egypte, de Jordanie, du Liban, de Libye, du Maroc, de Palestine*, de Syrie et de Tunisie ayant participé à la [formation d'experts](#) organisée à Tunis (juillet 2017) et/ou à la [réunion d'experts](#) d'Amman (octobre 2017). Lors de la session d'échanges et de débat, les Secrétariats pertinents du Conseil de l'Europe sont invités à désigner un représentant qui participera à la session.

Programme

1^{ER} JOUR – 4 AVRIL	
9h30	Arrivée des expertes – Bureau Accueil
10h00-10h15	Centre Nord-Sud - Présentation du projet NSPEW III – <i>Narimen Beneddine, coordinatrice de projet</i>
10h15-10h30	Modératrice – Introduction à l'activité – <i>Fifi Benaboud, Experte-consultante Relations Internationales et droits des femmes</i>
10h30-11h00	Unité pour l'égalité de genre – Présentation de la Stratégie du Conseil l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023 – <i>Carolina Lasén Diaz, Cheffe d'Unité</i>
11h00-11h30	Congrès des autorités locales et régionales : Présentation du Partenariat Sud-Med – <i>Muriel Grimmeissen, Co-secrétaire de la Commission des questions d'actualité and Laura Esselin, Secrétariat Coopération et relations extérieures</i>
11h30-11h50	<i>Pause-café</i>
11h50-12h30	Conférence des OING – Présentation du Code de bonne pratique pour la participation civile au processus décisionnel - <i>Anna Rurka, Présidente</i>
12h30-13h00	Division Violence à l'égard des femmes
13h00-14h00	<i>Pause déjeuner – Restaurant Bleu</i>
14h00-16h00	1^{ère} Session de travail : échange d'idées, état des lieux de la situation des femmes dans les pays du Sud de la Méditerranée, présentation des projets menés par les organisations des participantes et réflexion autour de la coordination du <i>quadrilogue</i>

2^{EME} JOUR – 5 AVRIL

10h00-10h30	Coopération avec les pays du Sud de la Méditerranée – Présentation des projets égalité femmes-hommes – <i>Emmanuel Baron, Responsable de projets</i>
10h30-11h30	2^e Session de travail : réflexion sur l'élaboration du guide relatif à l'approche coordonnée dans la protection et promotion des droits des femmes
11h30-11h50	<i>Pause-café</i>
11h50-13h00	3^e Session de travail : préparation de la Conférence « Femmes et filles migrantes, réfugiées et en demande d'asile dans la région euro-méditerranéenne »
13h00-14h00	<i>Pause déjeuner – Restaurant Bleu</i>
14h00-14h30	Commission sur l'égalité et la non-discrimination de l'Assemblée Parlementaire du Conseil de l'Europe , <i>Sonia Sirtori, Chef du Secrétariat</i>
14h30-15h15	Commission de Venise , <i>Simona Granata-Menghini, Secrétaire Adjointe</i>
15h15-16h00	Définition des prochaines étapes du plan de travail, évaluation et conclusion – <i>Narimen Beneddine</i>

Information sur les départements du Conseil de l'Europe

Unité pour l'Égalité de genre

Le Conseil de l'Europe compte quatre principaux organes travaillant spécifiquement sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes : l'Unité pour l'Égalité de genre qui est l'équipe interne du Conseil et se concentre en particulier sur l'approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes ; la [Commission pour l'égalité de genre](#) qui est composée de membres désignés par les Etats membres ; le réseau de [points de contact nationaux](#) dans chaque État membre ; et les [rapporteurs sur l'égalité entre les femmes et les hommes](#) au sein des comités directeurs et d'autres structures intergouvernementales du Conseil de l'Europe.

L'Unité pour l'Égalité de genre est à l'origine de [Stratégie du Conseil de l'Europe pour l'égalité entre les femmes et les hommes 2018-2023](#) publiée le 8 mars dernier. Cette nouvelle stratégie est semblable à la stratégie précédente, [celle de 2014-2017](#), sur plusieurs points – notamment les cinq buts et objectifs stratégiques suivants : lutter contre les stéréotypes de genre et le sexisme ; prévenir et combattre la violence faite aux femmes ; garantir aux femmes l'égalité d'accès à la justice ; assurer une participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision politique et publique ; intégrer les questions d'égalité dans toutes les politiques et mesures.

La nouvelle stratégie inclut cependant un nouvel objectif, celui de la protection des droits des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile. En avril prochain, Commission pour l'égalité de genre se réunira afin d'établir son plan de travail pour les deux années à venir et notamment définir les activités liées à ce nouvel objectif. L'Unité pour l'Égalité de genre prévoit également de se pencher sur le thème des femmes et des filles migrantes, réfugiées et demandeuses d'asile dans ses prochains travaux.

Informations supplémentaires :

<https://www.coe.int/fr/web/genderequality/gender-equality-programme>

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux (Congrès)

Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux est chargé de renforcer la démocratie locale et régionale dans ses 47 États membres. En tant que porte-parole des villes et des régions, il favorise la concertation et le dialogue politique entre les gouvernements et les collectivités territoriales. Il comprend 324 représentants et 324 suppléants représentant plus de 200 000 collectivités locales et régionales des États membres.

Le Congrès est impliqué dans la politique du Conseil de l'Europe à l'égard de son voisinage immédiat puisqu'en 2017 il a adopté le [Partenariat Sud-Med](#), un programme de coopération dont le but est de répondre aux objectifs de la politique de voisinage (renforcer le dialogue politique entre les élus

européens et leurs homologues du Sud de la Méditerranée, fournir une assistance et une expertise législatives, entre autres).

En ce qui concerne les questions liées aux femmes, le Congrès mène des travaux sur la participation des femmes dans la vie publique, l'égalité hommes-femmes et les droits des femmes en mettant par exemple en place des quotas au sein de ses propres délégations, en adoptant des résolutions et des recommandations sur l'égalité des genres et en contribuant aux actions de lutte contre la violence faites aux femmes.

Informations supplémentaires :

<https://www.coe.int/fr/web/congress/en-bref>

Conférence des Organisations Internationales Non-Gouvernementales (OING)

Plus de 320 OING sont dotées du statut participatif au Conseil de l'Europe. Depuis 2005, elles constituent la Conférence des OING et représentent la société civile dans le « *quadrilogue* » du Conseil de l'Europe, aux côtés du Comité des Ministres, de l'Assemblée parlementaire et du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux. Par le biais de ce statut, le Conseil de l'Europe inclut les OING dans les activités intergouvernementales et encourage les membres des parlements et les collectivités locales et régionales à dialoguer avec les associations au sujet des défis auxquels la société est confrontée.

La Conférence des OING a élaboré un [Code de bonne pratique pour la participation civile](#) dont l'objectif est de concourir à la création d'un environnement favorable aux ONG dans les États membres du Conseil de l'Europe en définissant au niveau européen un ensemble de principes généraux, lignes directrices, outils et mécanismes pour la participation civile au processus décisionnel politique.

Informations supplémentaires :

<https://www.coe.int/fr/web/ingo/functioning>

<https://rm.coe.int/16806ecbd3>

Division Violence à l'égard des femmes

La Division Violence à l'égard des femmes est le service qui coordonne les activités du Conseil de l'Europe qui touchent au sujet des violences faites aux femmes et violences domestiques et les activités liées à la [Convention sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#) (Convention d'Istanbul). La Division Violence à l'égard des femmes coordonne par exemple le fonctionnement du [Groupe d'experts sur la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique](#) (GREVIO) – l'organe spécialisé indépendant qui est chargé de veiller à la mise en œuvre, par les Parties, de la Convention d'Istanbul – ainsi que les publications liées à ses activités. La Division Violence à l'égard des femmes est également à l'initiative d'un [cours en ligne](#) pour les personnes travaillant dans le domaine du droit. Le but de cette formation est d'améliorer la réponse judiciaire dans les cas de violences faites aux femmes et d'encourager l'accès à la justice. Le cours interactif expose les concepts clefs, le cadre juridique international et européen ainsi que la jurisprudence européenne régissant la prévention et protection des violences à l'égard des femmes et filles, liée en particulier à la Convention d'Istanbul.

Informations supplémentaires :

<https://www.coe.int/fr/web/istanbul-convention/home?desktop=false>

Coopération avec les pays du Sud de la Méditerranée dans le domaine de l'égalité hommes-femmes

Le programme a pour objectif de promouvoir le dialogue et la coopération avec le Maroc, la Tunisie et la Jordanie pour faciliter la transition politique démocratique et contribuer à promouvoir une bonne gouvernance. Le projet est basé sur la protection des droits humains, de l'état de droit en fonction des demandes et des priorités de ces pays. L'égalité entre les femmes et les hommes et la violence à l'égard des femmes étant des domaines prioritaires de cette coopération, les normes, mécanismes et pratiques novatrices du Conseil de l'Europe seront mises à disposition pour la mise en place et le

fonctionnement d'institutions et de structures, l'approximation et la préparation de lois, la sensibilisation et le transfert de connaissances et de compétences, ainsi que la création de réseaux formels et informels.

Informations supplémentaires :

<https://www.coe.int/fr/web/genderequality/co-operation-projects>

Commission sur l'égalité et la non-discrimination – Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe

L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe (APCE) se réunit quatre fois par an à Strasbourg. Les 324 représentant.es et 324 suppléant.es sont nommé.es par les parlements nationaux. Chaque État membre a entre deux et dix-huit représentant.es, selon sa population afin de refléter de manière équilibrée les forces politiques représentées au parlement national. Les travaux de l'Assemblée sont préparés par neuf commissions et un Bureau dirigé par le Président de l'Assemblée.

Parmi les neuf commissions, la Commission sur l'égalité et la non-discrimination est composée de 81 membres qui sont désignés par les délégations nationales auprès de l'Assemblée et appartiennent à l'un des six groupes politiques à l'Assemblée. Elle comprend également deux sous-commissions : la Sous-commission sur les droits des minorités, et la Sous-commission sur le handicap et la discrimination multiple et intersectionnelle.

La Commission sur l'égalité et la non-discrimination travaille sur le thème de l'égalité entre les femmes et les hommes à plusieurs égards. Par exemple, elle élabore actuellement un rapport intitulé « Les migrations sous l'angle de l'égalité entre les femmes et les hommes: donner aux femmes les moyens d'être des actrices essentielles de l'intégration » ou encore un rapport sur la diversité et l'égalité dans la vie politique.

Informations supplémentaires :

<http://website-pace.net/web/apce/functioning>

<http://website-pace.net/fr/web/as-ega/main>

Commission européenne pour la démocratie par le droit (Commission de Venise)

La Commission de Venise est un organe consultatif du Conseil de l'Europe sur les questions constitutionnelles. Sa mission est d'apporter une aide juridique à ses États membres et, en particulier, d'aider ceux qui souhaitent mettre leurs structures juridiques et institutionnelles en conformité avec les normes et l'expérience internationales en matière de démocratie, de droits humains et de prééminence du droit. La Commission comprend 61 États membres : les 47 États membres du Conseil de l'Europe ainsi que 14 autres pays (l'Algérie, le Brésil, le Chili, la République de Corée, Costa Rica, les États-Unis, Israël, le Kazakhstan, le Kirghizistan, Kosovo, le Maroc, le Mexique, le Pérou et la Tunisie).

Outre l'aide juridique, la Commission de Venise organise des activités de coopération avec des pays spécifiques du Sud de la Méditerranée ainsi que des activités de coopération régionale. Depuis 2015, elle organise par exemple le Campus UniDem (Université pour la Démocratie) pour les pays du Sud de la Méditerranée. Il s'agit d'un programme de séminaires dédié aux haut.es fonctionnaires de la Région MENA et centré sur le « renforcement des capacités juridiques » dans des domaines liés à la bonne gouvernance et à la primauté du droit ainsi qu'aux droits fondamentaux. Par ce biais, la Commission de Venise sensibilise les haut.es fonctionnaires à des questions liées aux femmes. Par exemple, en novembre 2017, le thème général d'UniDem était « La femme et le marché de l'emploi » et en mars de la même année, le séminaire « Performance, mérite et égalité dans le service public » s'est entre autre penché sur la question de la place des femmes dans la haute fonction publique.

Informations supplémentaires :

http://www.venice.coe.int/WebForms/pages/?p=03_03_NCPActivities&lang=FR

<http://www.venice.coe.int/webforms/events/default.aspx?id=2477&lang=fr>

<http://www.venice.coe.int/webforms/events/default.aspx?id=2375&lang=fr>